Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

APRÈS LA DISPARITION DU PRÉFET DU DISTRICT DE ROLLE

Le préfet adjoint de Nyon, Jean-Pierre Deriaz, assumera provisoirement la responsabilité de la Préfecture de Rolle

A la suite du décès du préfet de Rolle, le Conseil d'Etat a décidé de désigner l'actuel préfet adjoint du district de Nyon, Jean-Pierre Deriaz, à la charge de préfet adjoint des districts de Nyon et de Rolle. Cette désignation, qui prend effet immédiatement, sera effective jusqu'au 31 décembre 2007, date à laquelle l'organisation des préfectures coïncidera avec le nouveau découpage des districts.

Le Conseil d'Etat, à la suite du décès du préfet de Rolle, Conrad Favre, et dans la perspective de la réorganisation des préfectures en fonction du nouveau découpage territorial, a décidé de désigner Jean-Pierre Deriaz, actuel préfet adjoint du district de Nyon, à la charge de préfet adjoint des districts de Nyon et de Rolle.

Cette mesure permettra à l'actuel district de Rolle et notamment à ses communes de continuer à bénéficier des prestations de la Préfecture. Jean-Pierre Deriaz partagera son temps entre les deux districts actuels. Il sera principalement aidé dans sa tâche par Nelly De Tscharner, préfète adjointe de l'actuel district d'Aubonne. La Préfecture ne connaîtra pas d'autres changements et les secrétaires de Préfecture poursuivront leurs activités à Rolle au même taux d'activité.

Cette solution transitoire intervient dans la période de préparation de l'application effective du redécoupage territorial prévu par la Constitution et adopté par le Grand Conseil. Ainsi, l'actuel district de Rolle devant être intégré au nouveau district de Nyon, il est naturel d'en confier la Préfecture jusqu'au 31 décembre 2007 au préfet en charge aujourd'hui du district de Nyon.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 10 octobre 2006

DIRE, Eric Golaz, chef du Service des communes et des relations institutionnelles, 021 316 40 84 Jean-Pierre Deriaz, préfet adjoint du district de Nyon, 022 557 52 75